



VKM | ASM |

Vereinigung der Kantonalen Migrationsbehörden

Association des services cantonaux de migration

Associazione dei servizi cantonali di migrazione

**Association des services
cantonaux de migration**

Rapport annuel 2023/24

**85^e conférence annuelle à Saint-Gall
Septembre 2024**

Sommaire

I. Avant-propos du président

II. Priorités 2023/24

1. Conférence annuelle 2022 à Sursee, canton de Lucerne
2. Adoption et mise en œuvre de la stratégie 2024-2028
3. Prises de position
4. Statut S
5. Numérisation
6. Représentation des intérêts et soutien à l'exécution

III. Finances/budget

IV. Organisation/personnel

I. Avant-propos du président

Chers membres de notre association,
Mesdames, Messieurs,

La série d'années extraordinaires se poursuit. Alors qu'auparavant, une phase sous haute pression était suivie d'une accalmie générale, aujourd'hui, nous ne cessons d'avancer à un rythme effréné – comme on dit si bien – stable à un niveau élevé et constant; toutefois sans aucun signe apparent permettant d'espérer une amélioration de la situation. C'est également le cas dans le domaine de l'asile et de la LEI. Désormais, il ne s'agit pas uniquement d'une question d'afflux ou de volume, mais plutôt de diversité et de complexité croissantes. S'il est indéniable que cela rend notre travail plus intéressant, cela constitue également un défi.

Cette tendance ne s'observe pas seulement dans les activités quotidiennes des offices des migrations. Elle se manifeste par exemple aussi par le nombre de groupes de travail auxquels l'ASM peut participer ainsi que par la fréquence des rencontres. Le rapport annuel donne un petit aperçu des domaines dans lesquels notre association s'implique et est active. Cela couvre toute l'étendue et la diversité des questions que nous traitons et qui relèvent de nos compétences. Et nous sommes face à quelques changements majeurs. A cet égard, nous mentionnons ici les nombreuses modifications techniques et les projets informatiques, mais aussi les défis et l'orientation future du domaine de l'asile, la charge administrative et organisationnelle de l'exécution des renvois, les discussions en cours avec l'UE sur les directives relatives aux droits des citoyens de l'Union, etc. Il est donc d'autant plus important que nous soyons présents, que nous apportions notre expertise et expliquions les besoins de nos offices, que nous participions aux discussions, à la réflexion et, dans la mesure du possible, aux décisions. Car c'est généralement nous qui sommes chargés de les mettre en œuvre après leur entrée en vigueur dans les cantons et les villes. Ce faisant, les décisions politiques nous interrogent de plus en plus souvent.

Au cours des deux dernières années, l'ASM a entrepris énormément de choses et a déjà réalisé un certain nombre de projets. À bien des égards, l'association a fait peau neuve :

- a) Une étape importante a été la création du centre administratif, qui s'est d'ores et déjà imposé comme la plaque tournante centrale tant pour les nombreuses organisations partenaires que pour nos membres. Le démarrage est une réussite. Tous les postes sont pourvus, la motivation et l'engagement sont au plus haut. Nos membres commencent à percevoir de plus en plus clairement le travail d'organisation réalisé jusqu'à présent.
- b) Une grande partie du Comité a été renouvelée. Même si tous ses membres ont plusieurs années d'expérience en tant que responsables d'office, ils ont dû se familiariser avec les tâches de leur nouvelle fonction et se coordonner entre eux. Il a fallu discuter intensivement, négocier, débattre, se mettre d'accord et prendre des décisions. La gestion du temps est et reste un défi permanent pour chacun des membres du Comité.
- c) Après consultation des membres, le Comité a défini une stratégie pour l'association et a fixé différents thèmes prioritaires qui seront abordés au cours des prochaines

années. Ainsi, il est possible de voir, en interne et en externe, ce sur quoi nous travaillons et ce que nous voulons atteindre, au-delà de la gestion des affaires courantes.

- d) Les premières informations sur une organisation sont généralement obtenues sur Internet. Il était donc évident que nous devons remanier notre site web, qui était devenu obsolète. Notre nouveau site web a donc dorénavant un aspect moderne et une structure conviviale.

Il me tient vraiment à cœur de remercier mes collègues du Comité, les collaboratrices et collaborateurs du centre administratif et tous ceux qui s'engagent en faveur de notre association. Ce n'est qu'avec un véritable enthousiasme et un engagement volontaire, en participant activement aux commissions ou en apportant de toute autre manière nos compétences et nos expériences qu'il est possible de faire avancer le système et de progresser dans notre travail quotidien, d'élaborer de futurs processus ou solutions et, en fin de compte, de relever les défis qui nous attendent. Un grand merci à vous toutes et tous.



Jürg Eberle
Président de l'ASM

II. Priorités 2023/24

1. 84^e conférence annuelle 2023 à Sursee, canton de Lucerne

Les 14 et 15 septembre 2023 s'est tenue la 84^e conférence annuelle de l'Association des services cantonaux de migration (ASM) dans le canton de Lucerne, qui s'est déroulée pour la première fois sous la responsabilité du nouveau président, du vice-président et du Comité nouvellement constitué.

Après l'accueil des nouveaux membres (cf. chapitre IV, Arrivées et départs) par le président Jürg Eberle et l'adoption de l'ordre du jour, Ylfete Fanaj, conseillère d'État du canton de Lucerne et cheffe du Département de la justice et de la sécurité, a souhaité la bienvenue à toutes et tous les participant·e·s par un bref discours et a remercié toutes les personnes présentes pour leur collaboration, les échanges de vues, le travail en réseau et, surtout, leur formidable engagement. Enfin, Alexander Lieb, chef de l'Office des migrations du canton de Lucerne et hôte de la conférence annuelle cette année, a également souhaité la bienvenue aux participant·e·s.

Après une rétrospective de l'année associative 2022/23, qui a notamment été marquée par la création et le développement du centre administratif et l'élaboration de la stratégie ASM 2024-2028, les membres ont approuvé le rapport annuel, les comptes annuels ainsi que le budget, et en ont donné décharge.



La conférence annuelle 2023 a eu lieu pour la première fois sous l'égide du président Jürg Eberle (SG), élu en 2022, et de son vice-président Steve Maucci (VD).

Après le départ prématuré de Markus Aeschlimann (BE) du comité en mai 2023 pour des raisons de santé, la Conférence régionale de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale avait nommé Johanna Schwegler (SO) pour lui succéder.

Johanna Schwegler a rejoint le Comité dès sa nomination en juin 2023



et a été formellement élue à l'unanimité et sous des applaudissements nourris lors de la conférence annuelle 2023. Après trois ans de mandat, le vice-président Stève Maucci (VD) a également été réélu à l'unanimité et sous les applaudissements.

Johanna Schwegler, cheffe de l'Office des migrations du canton de Soleure, est élue par les membres au comité directeur lors de la Conférence annuelle 2023.

La stratégie ASM 2024-2028, élaborée par le Comité et le centre administratif au cours de l'exercice 2022/23, avait été envoyée aux membres avant la conférence annuelle. Le Comité avait à cœur d'engager le dialogue avec les membres et de discuter en détail de la stratégie à l'occasion de la conférence annuelle. Après un bref résumé présentant les différentes étapes du processus stratégique du Comité, les membres ont discuté en petits groupes sous la conduite des membres du Comité et ont étudié de manière approfondie chacun des cinq champs d'action et leurs objectifs stratégiques. Les membres ont ensuite eu l'occasion de présenter en plénum, par voie électronique, leurs conclusions individuelles sur les questions discutées. Ce « nuage de mots-clés » a également marqué la fin de la partie interne à l'ASM de la conférence annuelle.



Le président Jürg Eberle a remercié leur hôte, Alexander Lieb, pour l'organisation de la 84^e conférence annuelle 2023 à Sursee.

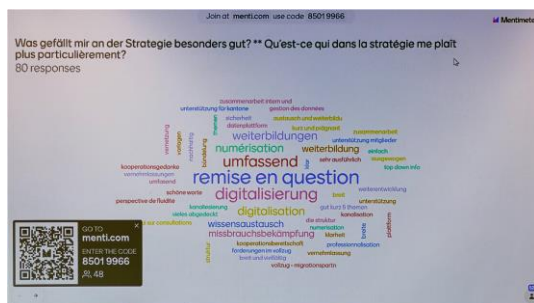
Après la partie statutaire, le président a salué les invités entrants ainsi que les conférenciers (la secrétaire d'État Christine Schraner Burgener et l'ancien conseiller national et conseiller d'État Urs Hofmann), qui ont captivé les personnes présentes avec des interventions passionnantes sur les défis de la migration et de la géopolitique ainsi que sur les résultats du groupe d'évaluation du statut S. Après la partie officielle de la conférence annuelle, les membres et les invités ont pu déguster un délicieux apéritif suivi d'un dîner composé de plusieurs plats. Le vendredi était marqué par un programme-cadre social varié.



Parfaitement organisée et passionnante, la conférence annuelle à Sursee a une fois de plus permis aux membres d'avoir des échanges professionnels et personnels enrichissants et restera un excellent souvenir pour tous.

2. Adoption et mise en œuvre de la stratégie 2024-2028

Au cours de l'année associative 2022/23, le Comité et le centre administratif ont travaillé intensivement à la stratégie ASM 2024-2028. Comme indiqué, il était essentiel pour le Comité d'obtenir un large soutien pour la stratégie et de la soumettre aux membres afin de recueillir leurs préoccupations et leurs opinions, raison pour laquelle la stratégie a fait l'objet de discussions intenses lors de l'assemblée générale. A l'issue de la conférence annuelle, les commentaires des membres ont été évalués par le centre administratif et ont été pris en compte tant dans la stratégie elle-même que dans l'élaboration des mesures prévues pour atteindre les objectifs stratégiques. La stratégie ASM 2024-2028, adaptée à la suite de la conférence annuelle 2023, a été définitivement adoptée par le Comité le 6 décembre à l'occasion d'une réunion extraordinaire du Comité et portée à la connaissance des membres par le président.



La stratégie de l'ASM, qui constitue le fondement de l'association pour les quatre prochaines années, a ensuite été présentée activement ou communiquée aux principaux partenaires de l'ASM. Le président de l'ASM a ainsi expliqué la stratégie en février 2024 lors de la réunion d'évaluation de la situation de la direction du SEM ; en mars, le vice-président Stève Maucci a présenté

Qu'est-ce qui dans la stratégie me plaît plus particulièrement ?
Cliché du nuage de mots-clés dynamique avec les réactions des membres de l'ASM.

la stratégie au comité de la CCDJP. Finalement, les comités de l'Association des offices suisses du travail (AOST) et de la Conférence des délégués à l'intégration (CDI) ont également été informés de la nouvelle stratégie de l'ASM. Au cours de l'automne/hiver 2024, le Comité de l'ASM échangera aussi bien avec une délégation du comité de la CDI qu'avec le comité de l'AOST et là où cela s'avèrera nécessaire et judicieux, élaborera des projets et des mesures communs visant à mettre en œuvre les objectifs stratégiques définis dans le champ d'action « Migration et intégration ».

En plus du traitement des affaires courantes, les travaux du Comité et du centre administratif se sont largement orientés sur la stratégie ASM 2024-2028. Diverses mesures ont ainsi pu être mises en œuvre, notamment dans les champs d'action Migration et intégration, Départ et retour ainsi que Numérisation et gestion des données – en gardant bien entendu toujours

à l'esprit le cinquième champ d'action « Prestations pour les membres ». Le Comité et le centre administratif s'engageront également au cours de la prochaine année associative – évidemment avec le soutien actif des membres – pour assurer la mise en œuvre progressive des objectifs stratégiques de la stratégie de l'ASM.

3. Statut S

Troisième audition du groupe d'évaluation du statut S

L'Ukraine, et plus précisément le statut de protection S activé dans le contexte du plus grand flux de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale, a de nouveau été au centre des préoccupations de l'ASM au cours de l'année associative écoulée. L'ASM a eu l'occasion d'intervenir au niveau stratégique et conceptuel et de faire valoir les intérêts des autorités cantonales et communales des migrations dans le cadre du mandat de suivi du groupe d'évaluation du statut S. L'audition s'est concentrée sur les expériences faites jusqu'à présent dans la gestion du statut S, notamment en ce qui concerne les possibilités de voyage, l'intégration et l'hébergement privé. Dans un deuxième temps, l'ASM a également pu prendre position sur une étude conceptuelle rédigée par le professeur Alberto Achermann concernant les possibles révisions dans le domaine du statut S et de l'admission provisoire.

Intégration sur le marché du travail et maintien du statut de protection

La guerre en Ukraine semble malheureusement encore loin de prendre fin, et pour le moment, une levée du statut de protection S n'est pas prévue. Au contraire, la perspective de la poursuite du séjour respectivement l'intégration des personnes avec un statut S est de plus en plus au premier plan.

Le 1^{er} novembre, le Conseil fédéral a décidé que 40% des personnes au bénéfice du statut S et aptes à travailler devraient être intégrées au marché du travail d'ici fin 2024. Bien que l'intégration durable sur le marché du travail soit une préoccupation majeure de l'ASM, le Comité s'est exprimé de manière critique sur cet objectif ambitieux, en particulier parce qu'il représente un défi majeur pour les cantons. Par exemple, une gestion individuelle des cas, telle qu'elle est recommandée par la Confédération, nécessite des ressources très importantes ; le recrutement des spécialistes correspondants a nécessité un temps de préparation et de formation. L'ASM est donc intervenue auprès de la Confédération pour que les attentes soient plus réalistes et mieux faire comprendre les défis à relever sur le terrain. En collaboration avec leurs partenaires, notamment la CDI et l'AOST, les membres de l'ASM continuent cependant de tout mettre en œuvre pour créer des conditions-cadres optimales afin de favoriser durablement l'intégration tant des personnes bénéficiant du statut de protection S que des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés.

L'ASM a expressément salué la décision de l'UE de prolonger la protection temporaire des personnes ayant fui l'Ukraine jusqu'au 4 mars 2026, d'autant plus que la situation en Ukraine reste très incertaine et que les hostilités se poursuivent. L'ASM considère qu'il est essentiel d'assurer une coordination et une concertation étroites avec l'UE et à ce stade, soutient clairement le maintien du statut de protection S, qui avait été initialement instauré le 12 mars 2022.

Plus grande étendue des investigations et dossiers en suspens

Environ deux ans après l'activation du statut de protection S, les cantons et les communes, mais aussi la Confédération, ont constaté que le profil des requérant·e·s d'asile avait changé et de plus en plus d'indices d'abus de droit ont été relevés dans les demandes. L'ASM a abordé activement cette question dans le cadre de différents échanges et réunions d'information avec le SEM (SONAS, séance d'évaluation de la situation), qui est responsable de la gestion et de l'examen des procédures d'asile S. Par la suite, le SEM a entrepris des clarifications plus approfondies ; d'avantage de demandes d'octroi du statut de protection S ont été rejetées. Les clarifications approfondies et d'autres circonstances (centralisation des procédures S dans un centre fédéral pour requérant·e·s d'asile, nombre toujours élevé de personnes en quête de protection) ont entraîné des retards dans le traitement des procédures et donc une augmentation considérable du nombre de demandes S en suspens. Les cantons se sont donc retrouvés avec un nombre croissant de requérant·e·s d'asile dont la demande était en suspens, ce qui a entraîné un surcroît de travail administratif et conduit à quelques discordances. L'ASM a expressément attiré l'attention du SEM sur les défis à relever dans ce domaine et sur la nécessité d'une communication proactive, tout en exprimant sa compréhension du conflit d'objectifs entre une plus grande étendue des clarifications et un traitement rapide des dossiers. L'adoption de mesures appropriées a finalement permis au SEM de réduire légèrement le nombre de procédures S en suspens à l'été 2024.

4. Prises de position

Au cours de l'année associative écoulée, l'ASM s'est exprimée sur divers projets législatifs de la Confédération et dans le cadre de prises de position a pu faire part de son appréciation professionnelle sur des procédures de consultation nationales à l'attention du Conseil fédéral. En outre, grâce à un centre administratif complet, le processus de « prise de position type » à l'attention des membres (conformément à l'article 16 du règlement interne) a été systématiquement mis en œuvre. Cela signifie qu'après l'ouverture de la procédure de consultation, le centre administratif établit rapidement une fiche d'information contenant les principales données de référence, une contextualisation ainsi qu'un résumé du projet et les principales questions pour les autorités cantonales des migrations. En outre – si cela s'avère nécessaire après avoir consulté oralement des expert·e·s du domaine opérationnel –, une prise de position type, présentant les avantages et les inconvénients du projet ainsi que les conséquences possibles pour les autorités cantonales et communales des migrations, est mise à la disposition des membres. Ce processus doit faciliter aux membres de l'association la qualification juridique de chaque projet et, finalement, l'élaboration de leur propre prise de position à l'attention de leur gouvernement cantonal. Entre septembre 2023 et août 2024, l'ASM a été invitée à prendre position sur les projets suivants :

- Modification de l'OASA – facilitation de l'accès à la formation professionnelle initiale pour les requérant·e·s d'asile débouté·e·s
- Modification de l'OERE – rétention à court terme et soutien financier aux centres cantonaux de départ
- Modification de la LEI – facilitation de l'exercice d'une activité lucrative indépendante, prise en compte du centre des intérêts et accès aux systèmes d'information
- Modification de la LEI – adaptation du délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire

- Révision de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (renonciation à la prise de position)
- Procédure de consultation sur la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1717 modifiant le règlement (UE) 2016/399 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (renonciation à la prise de position)
- Modifications d'ordonnances en raison de la reprise des règlements (UE) 2021/1133 et 2021/1134 relatifs au système central d'information sur les visas (développements de l'acquis de Schengen)

5. Numérisation

Programme RES



Tous les projets du programme RES ont fait l'objet de travaux conceptuels intensifs, dans le cadre desquels un grand nombre d'expert-e-s provenant de divers cantons et communes ont pu faire valoir leurs exigences et leurs expériences. Cette collaboration a été appréciée et jugée positivement tant par les cantons que par le programme, ce qui a eu des répercussions positives sur la qualité des bases conceptuelles élaborées dans ce cadre.

Le centre administratif a pu continuer à asseoir et à consolider le rôle de coordinateur qui fait office de lien entre le programme RES et les membres de l'ASM. Le centre administratif a toujours cherché à impliquer et à informer au mieux les membres de l'ASM, ce qui représente une tâche de longue haleine dans le contexte de l'organisation de base du SEM et du programme RES.

La phase de conception a révélé toute la complexité du projet, ce qui a amené le programme RES à revoir sa planification. Le travail opérationnel des cantons et des communes contribue certes pour une part importante à cette complexité, mais ce n'est de loin pas le seul facteur. L'horizon temporel du programme sera prolongé de 5 ans et l'introduction échelonnée par modules, de sorte que l'ancienne solution et la nouvelle devront fonctionner en parallèle. À cela s'ajoute une augmentation considérable de l'ensemble des dépenses. Après la phase de conception intensive, c'est avec impatience que nous attendons de voir les premiers résultats opérationnels l'année prochaine et de pouvoir juger de leur qualité.

Achèvement du projet Roadmap

Durant la période 2018-2023, le SEM a mené à bien le projet ASM Roadmap en collaboration avec ASM-IT. Ce projet a permis de mettre en œuvre de nombreuses améliorations, mineures et majeures. Au total, plus de 1000 EPT (jours-personnes) de développement et plus de 1,5 million de francs ont été investis dans ce projet. Le SEM a officiellement clôturé le projet à la fin de l'année 2023. Pour remercier toutes et tous les participant-e-s du SEM, du CSI-DFJP et des cantons pour leur engagement et leur bonne collaboration, le centre administratif a organisé un petit événement de clôture en avril 2024.

Domaine sedex

Les échanges de données via sedex font l'objet d'un développement continu. sedex est l'abréviation de secure data exchange et est un service de l'Office fédéral de la statistique OFS. La plateforme sedex a été adoptée par de très nombreuses autorités en Suisse ainsi que par l'ensemble des cantons. Son utilisation est payante.

D'un point de vue technique et organisationnel, l'exploitation de sedex est divisée en domaines. Les cas d'application cantonaux dans le domaine des migrations (échange de dossiers, échange de données avec les communes selon eCH0223) étaient jusqu'à présent tolérés dans le domaine du SEM. Désormais, pour différentes raisons (protection des données, compétences, répartition des coûts), un domaine VKM-ASM spécifique a dû être créé, qui nécessite un contrat spécifique avec l'OFS.

Dans un document de travail à l'attention du Comité, le centre administratif a démontré ce que cela signifiait en termes de fonctionnement, de compétences et de coûts (sachant que seuls trois cantons sont directement concernés). Après l'approbation du Comité, il a été possible de conclure le contrat sedex correspondant avec l'OFS en vue de la mise en service du domaine ASM au 1^{er} septembre 2024.

Nouveau site web de l'ASM



Au cours de l'exercice 2023/24, le centre administratif s'est notamment attelé à la refonte du site web de l'ASM, dont le contenu et l'aspect visuel avaient quelque peu vieilli afin de donner à l'ASM un visage « frais ». Le site web est la carte de visite de l'ASM et doit informer le public intéressé sur les divers thèmes, les actualités et l'organisation de l'ASM. Le site web contient également une liste complète de liens utiles. Désormais, les prises de position de l'ASM sur les procédures de consultation nationales, les statuts, la stratégie ainsi que le rapport annuel sont également publiés sur le site. Le nouveau site web en trois langues a pu être mis en ligne en juin 2024.

6. Représentation des intérêts et soutien à l'exécution

En plus des thèmes principaux mentionnés ci-dessus, les membres, le Comité et le centre administratif ont travaillé sur toute une série d'autres dossiers, que ce soit dans le cadre de la représentation des intérêts des membres auprès des autorités fédérales et d'autres autorités partenaires ou en relation avec des travaux intercantonaux visant à soutenir efficacement les membres dans l'application du droit de la migration. Certains de ces travaux sont brièvement expliqués ici ou mentionnés sous forme de mots-clés.

Stratégie globale en matière d'asile

Cinq ans après la restructuration du domaine de l'asile, sur mandat du conseiller fédéral Beat Jans, de la CCDJP et de la CDAS, la Confédération, les cantons et les communes veu-

lent élaborer une nouvelle stratégie en matière d'asile notamment en raison du nombre toujours élevé de demandes d'asile. Un comité sur l'asile largement représentatif, dans lequel l'ASM est bien entendu représentée, examinera la stratégie en place et si nécessaire, définira les éventuels besoins d'adaptation

Lors de sa première réunion du 4 juillet 2024, le comité sur l'asile a défini six champs d'action et mis en place les premiers groupes de travail chargés d'élaborer des propositions d'amélioration concrètes. L'ASM s'implique dans les champs d'action que sont la procédure d'asile, la capacité de résistance aux fluctuations et maîtrise des coûts, encouragement de l'acceptation sociale et de l'intégration et promotion de la sécurité, retour ainsi que la communication. Elle s'engagera activement, avec ses partenaires, en faveur de solutions constructives qui tiennent compte de manière appropriée des intérêts des autorités cantonales et communales des migrations. La révision de la stratégie en matière d'asile devrait être adoptée à la mi-2025.

Négociations avec l'UE sur la libre circulation des personnes

Dès les entretiens exploratoires et dans le cadre des négociations actuelles avec l'UE sur la reprise de la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union, l'ASM a pu s'impliquer activement sur le plan technique dans différents groupes de travail. L'ASM continuera certainement à s'intéresser de près à ce sujet dans les mois à venir, d'autant plus que les travaux nationaux concernant une éventuelle reprise de la directive vont bon train. Dans le cadre d'une prise de position, le Comité a souligné les défis et les problèmes qu'entraînerait la reprise de cette directive. Dans le cadre de sa participation à différents groupes de travail, l'ASM veut contribuer à l'élaboration de mesures d'accompagnement aussi efficaces que possible au niveau national.

Gestion des multirécidivistes issus du domaine de l'asile

Le comportement délictueux de quelques requérant·e·s d'asile et les problèmes de sécurité qui en résultent aux alentours des centres fédéraux pour requérant·e·s d'asile ont également retenu l'attention de l'ASM au cours de cette année associative. Pour faire face à cette situation délicate, la Confédération a pris diverses mesures que le Comité de l'ASM a saluées dans leur principe, telles que l'approche visant à améliorer la collaboration interinstitutionnelle. À cet égard, il était également important pour l'ASM de montrer que dans ce dossier, il est essentiel de mener des procédures d'asile rapides et d'identifier efficacement les personnes frappées d'une décision de renvoi. Dans le cadre des travaux relatifs à la stratégie en matière d'asile, l'ASM continuera d'exposer clairement la problématique tout en s'engageant en faveur de solutions constructives et réalisables.

Détention administrative

Les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers ont occupé l'ASM à plusieurs égards durant l'année associative 2023/24. Des discussions ont ainsi pu être menées avec les parties prenantes de la Confédération et des cantons concernant une éventuelle gestion intercantonale des places de détention. Désormais, les autorités cantonales et communales des migrations peuvent recevoir régulièrement, par l'intermédiaire du centre administratif, un aperçu actualisé des places de détention administrative libres et disponibles.

L'ASM a également attiré l'attention du SEM et de la CCDJP sur l'augmentation constante des coûts de la détention administrative qui, pour les personnes relevant du domaine de

l'asile, doivent être supportés principalement par les cantons chargés de l'exécution, et a mis à disposition les faits et chiffres correspondants afin d'initier un processus d'adaptation de l'art. 15 OERE (augmentation du forfait pour frais de détention). En ce qui concerne la problématique de la sécurité dans le domaine de l'asile évoquée plus haut, l'ASM a indiqué qu'en vertu de la jurisprudence, le prononcé de mesures de contrainte est soumis à des conditions extrêmement strictes et que la problématique ne peut pas être résolue seulement par la détention administrative.

Hébergement et réduction des cas en suspens

La situation dans le domaine de « l'hébergement des requérant-e-s d'asile » et la « réduction des cas en suspens » ont été au centre des discussions lors de la séance d'évaluation de la situation avec le SEM au printemps 2023 ainsi qu'au sein du comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement ». Le SEM a informé le Comité de l'ASM des efforts de la Confédération pour trouver des places d'hébergement supplémentaires. Si le scénario pronostiqué par le SEM, qui prévoit environ 30 000 à 33 000 demandes d'asile en 2024, se réalise, ces places seront absolument nécessaires pour éviter des transferts prématurés aux cantons. Lors de la séance, l'ASM a une fois de plus souligné qu'en cas d'urgence, il était possible d'invoquer l'art. 24 al. 6 LAsi. Cependant, au vu du nombre de demandes d'asile, certes toujours élevé mais prévisible, il ne s'agit plus d'une situation d'urgence; la Confédération doit mettre à disposition les quelque 12 000 places nécessaires. Les responsables du SEM se sont montrés optimistes quant à la possibilité d'atteindre cet objectif d'ici l'automne, afin d'éviter des attributions anticipées et de réduire le nombre élevé de demandes d'asile en suspens qui pèsent sur les structures cantonales. Dans le cadre des travaux relatifs à la stratégie globale en matière d'asile, l'ASM s'engagera activement, au cours de la nouvelle année associative, en faveur d'un concept d'urgence adapté aux besoins actuels et capable d'absorber les fluctuations.

Autres activités et projets

Les membres, le Comité et le centre administratif se sont engagés l'année dernière dans d'innombrables autres projets et groupes de travail, qui ne peuvent pas tous être détaillés ici. Il convient néanmoins de présenter une sélection de ces travaux, ne serait-ce que sous forme de mots-clés :

- Travaux dans le Comité d'experts « Retour et exécution des renvois » ainsi que « Procédure d'asile et hébergement »
- Séances d'évaluation de la situation avec la direction du SEM
- Groupe de travail ASM « Expulsion »
- Groupe de travail ASM « Retour »
- Réunion d'échange avec l'AOST
- Comité de projet RES
- Pétition Erythrée
- Audition CIP-N dans le domaine du retour
- Travaux de coordination pour l'introduction de l'EES (Entry/Exit System)
- Participation au groupe de travail « Flux de données médicales »

- Groupe de travail « Mineurs et enfants »
- Donner des renseignements techniques et participation à diverses réunions dans le cadre des négociations avec l'UE sur la libre circulation des personnes
- Organisation des cours sur les visas DFAE
- Participation au dialogue avec les autorités des migrations et d'aide sociale
- Groupe de pilotage JTS
- Commission fédérale des migrations
- Réseau Regroupement familial
- Comité Politique migratoire
- Groupe de travail Suivi du système d'asile
- Groupe de pilotage Visas

En cas d'intérêt, une liste récapitulative de tous les groupes de travail et de leurs représentant·e·s de l'ASM peut être consultée auprès du centre administratif. En outre, les membres de l'ASM sont régulièrement informés des principaux travaux et activités du Comité et du centre administratif dans le cadre du « Novus ».

Retraite


Finalement, le Comité et le centre administratif se sont réunis à la mi-août 2024 pour la traditionnelle retraite. Cette retraite était consacrée à la clôture de l'exercice, en incluant le bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la stratégie, la préparation de la conférence annuelle ainsi qu'à la planification annuelle et à la définition des priorités pour l'exercice 2024/25.



C'est le canton de Vaud qui a accueilli la retraite, sous la conduite de son vice-président, Stève Maucci, qui, avec son équipe, a une fois de plus assuré d'excellentes conditions-cadres.

III. Finances/budget

Comptes annuels 2023/24

 VKM ASM Vereinigung der Kantonalen Migrationsbehörden Association des services cantonaux de migration Associazione dei servizi cantonali di migrazione					
Rechnungsjahr / Exercice 2023 - 2024					Budget 2023/24
Betriebskonto / compte d'exploitation					
Einnahmen/Recettes					
30 Jahresbeiträge CHF 10'000 Grundgebühr & variabler Beitrag gem. Bevölkerung	CHF	530'000.00		530'000.00	
SEM-Rückerstattung Koordinationsstelle VKM-IT	CHF	100'000.00		100'000.00	
Rückerstattung Doppelte/Fasche Auszahlung		363.60		0.00	
Simultanübersetzung Lagebeurteilung - Anteil SEM		645.00			
Zins am 31.12.2023	CHF	0.00			
Total der Einnahmen / Total des recettes	CHF	631'008.60		630'000.00	
Ausgaben/DEPENSES					
Personalkosten Geschäftsstelle	CHF	437'950.00		440'000.00	
Pauschale Präsident &/ Vice-präsident	CHF	4'000.00		6'000.00	
Sitzungsgelder Mitglieder/Vorstand inkl. Spezen 2023/2024	CHF	18'273.35		23'000.00	
Spezen Geschäftsstelle	CHF	7'308.35		6'500.00	
Miete/Büroinfrastruktur/Sachaufwand/IT-Anteil ABEV	CHF	40'954.00		60'000.00	
Kleinprojekte und übriger Sachaufwand	CHF	22'116.72		30'000.00	
Drittkosten Informatik	CHF	363.75		30'000.00	
Jahreskonferenz und Konsularische Konferenzen	CHF	7'897.43		7'000.00	
Übersetzungen	CHF	18'056.05		8'000.00	
Postfinance Kontoführung	CHF	90.00		200.00	
Total der Ausgaben / Total des dépenses	CHF	617'615.65		610'700.00	
Zusammenfassung/Recapitulation					
Total der Einnahmen	CHF	631'008.60		630'000.00	
Total der Ausgaben	CHF	617'615.65		610'700.00	
Gewinn / bénéfice d'exploitation	CHF	13'392.95		19'300.00	
Bilanz/BILAN					
Vermögen am 31.07.2023	CHF	448'312.72			
Gewinn bis 31.07.2024	CHF	13'392.95			
Vermögen / Fortune am 31.07.2024	CHF	461'705.67			
Bern, 28. August 2024					
Für die Vereinigung					
Réqine Schweizer					

Le Comité propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et de reporter l'excédent des recettes 2023/24 sur l'exercice suivant.

Rapport du réviseur 2023/24

RAPPORT DE REVISION DES COMPTES 2023/2024 DE L'ASM

Cher Président de l'ASM,

Chers collègues,

J'ai vérifié en date du 28 août 2024 l'exercice comptable 2023/2024 de l'Association des services cantonaux de migration (ASM) (clôture au 31.07.2024). J'ai effectué un contrôle de tous les mouvements et extraits de comptes, de l'intégralité des justificatifs ainsi que de leur comptabilisation.

J'ai pu constater que la comptabilité de l'ASM pour l'exercice 2023/2024 a été effectuée de manière correcte et soignée. Vu des recettes de frs 631'008.60 et des dépenses de frs 617'615.65, un excédent de recettes de frs 13'392.95 a été réalisé. La fortune au 31 juillet 2024 s'élève à frs 461'705.67, qui est attestée par les extraits de compte de PostFinance libellés au nom de l'Association des autorités cantonales de migration ASM, Berne.

Je vous recommande donc d'approuver l'exercice comptable 2023/2024 de l'ASM, d'en donner décharge au Centre administratif de l'ASM et de le remercier vivement pour le travail accompli.

Patrick Pothor, réviseur

REVISORENBERICHT DER VKM-KONTEN 2023/2024

Sehr geehrter Herr Präsident der VKM

Geschätzte Kollegen

Ich habe am 28. August 2024 das Rechnungsjahr 2023/2024 der Vereinigung der kantonalen Migrationsbehörden (VKM) (Abschluss per 31.07.2024) geprüft. Dabei habe ich sämtliche Kontobewegungen- und Auszüge, die Vollständigkeit der Belege sowie deren Verbuchungen kontrolliert.


Ich konnte feststellen, dass die Buchhaltung des VKM-Rechnungsjahres 2023/2024 korrekt und sauber geführt wurde. Bei Einnahmen von Fr. 631'008.60 und Ausgaben von Fr. 617'615.65 resultiert ein Einnahmenüberschuss von Fr. 13'392.95. Das Vermögen per 31. Juli 2024 beträgt Fr. 461'705.67, und ist aufgrund den Kontoauszügen der PostFinance, lautend auf Vereinigung der kantonalen Migrationsbehörden VKM, Bern, ausgewiesen.

Ich empfehle Ihnen, die VKM-Rechnung 2023/2024 zu genehmigen und die Geschäftsstelle VKM für die geleistete Arbeit zu danken und ihr Decharge zu erteilen.

Patrick Pothor, Revisor

Fribourg/Freiburg, 28. August 2024

Budget 2023/24

 VKM ASM Vereinigung der Kantonalen Migrationsbehörden Association des services cantonaux de migration Associazione dei servizi cantonali di migrazione						
Budget Rechnungsjahr 2024 - 2025					Budget 2023-24	
Betriebskonto / compte d'exploitation						
<u>Einnahmen/Recettes</u>						
Jahresbeiträge Mitglieder	CHF	530'000.00		530'000.00		
Beitrag SEM für VKM-IT	CHF	100'000.00		100'000.00		
Zins am 31.12.2023	CHF	0.00		0.00		
Total der Einnahmen / Total des recettes	CHF	630'000.00		630'000.00		
<u>Ausgaben/DEPENSES</u>						
Personalkosten Geschäftsstelle	CHF	550'000.00		440'000.00		
Pauschale Präsident & Vizepräsident	CHF	6'000.00		6'000.00		
Sitzungsgelder Arbeitsgruppen und Vorstand inkl. Spesen	CHF	23'000.00		23'000.00		
Spesen Geschäftsstelle	CHF	7'500.00		6'500.00		
Weiterbildungsveranstaltungen	CHF	50'000.00				
Miete/Büroinfrastruktur/Sachaufwand/IT-Anteil ABEV	CHF	45'000.00		60'000.00		
Kleinprojekte und übriger Sachaufwand	CHF	30'000.00		30'000.00		
Drittkosten IT	CHF	8'000.00		30'000.00		
Jahreskonferenz und Konsularische Konferenzen	CHF	8'000.00		7'000.00		
Übersetzungen	CHF	22'000.00		8'000.00		
Postfinance Kontoführung	CHF	200.00		200.00		
Total der Ausgaben / Total des dépenses	CHF	704'700.00		610'700.00		
<u>Zusammenfassung/Recapitulation</u>						
Total der Einnahmen	CHF	630'000.00		630'000.00		
Total der Ausgaben	CHF	704'700.00		610'700.00		
Gewinn / bénéfice d'exploitation	CHF	-74'700.00		19'300.00		
Bern, 19. August 2024						
					Für die Vereinigung	
					Régine Schweizer	

Le Comité propose à l'assemblée générale d'adopter le budget.

IV. Organisation/personnel



Membres (entrées et sorties)

Sorties de l'association

Markus Aeschlimann, BE

Serge Gamma, NE

Bernard Gut, GE

Thomas Rickenbacher, AI

Mario Konzett, Fürstentum Liechtenstein

Entrées dans l'association

Gabriele Berger, BE

Sébastien Page, GE

Jacqueline Wilson, AI



Comité

Jürg Eberle, SG, Président

Stève Maucci, VD, Vice-président

Silvia Gada, TI, membre du comité

Alexander Ott, Stadt Bern, membre du comité

Michael Schneider, GL, membre du comité

Fridolin Hunold, SH, membre du comité

Johanna Schwegler, SO, membre du comité



Centre administratif

Régine Schweizer, cheffe du centre administratif

Rahel Affolter-Diethelm, suppl. cheffe du centre administratif

Kurt Pauli, coordinateur IT

Corinne Karli, administratrice



Réviseur

Patrick Pochon, FR